

Commune de LAMANON
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE~RENDU
Séance du 11 avril 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121 - 25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : Roland DARROUZES, Roger BERTO, Laurent DARROUZES, Didier MUSATO, Jean-Charles RIERA, Laurence GRAZIANI, Séverine PARIZEL, Bernard LAVEDRINE, Magali SAUZE, Nicolas SIAS, Hélène HAENSLER, Nadine PELLEGRIN, Jean PELLEGRIN.

En préambule Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et lit l'ordre du jour qui concerne les affaires budgétaires.

Monsieur LAVEDRINE prend la parole et demande si Monsieur le Maire compte s'en tenir uniquement à l'ordre du jour ou s'il est prévu des questions diverses. Si ce n'était pas le cas, l'opposition s'en irait. Ces questions portent en outre sur le jugement du tribunal administratif de Marseille qui a annulé des délibérations par manque de communication de documents.

Monsieur le Maire indique qu'il veut bien en parler.

Monsieur SIAS demande pourquoi ces délibérations ne sont pas à l'ordre du jour.

Monsieur LAVEDRINE évoque également l'association des « P'tits Loups » qui ne figure pas dans le dossier des subventions aux associations qu'il a consulté en mairie. Monsieur Laurent DARROUZES lui indique que la décision a été prise après le jugement du tribunal des Prud'hommes ; or celui-ci est intervenu au mois de février seulement, après la date de retour des dossiers de subvention.

L'ajout de délibération n'est pas possible mais les discussions peuvent se tenir après le vote des délibérations.

Monsieur SIAS rappelle les engagements de Monsieur le Maire pour la transparence et souhaite le débat.

Il y aura donc débat sur diverses questions, une fois l'ordre du jour épuisé.

Secrétaire de séance : Madame Nadine PELLEGRIN est élue à l'unanimité.

1/Approbation du compte rendu de la séance du 23 décembre 2016 - (rapporteur Roland DARROUZES)

Pas de remarque.

Adopté par 9 voix pour et 4 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

Monsieur le Maire a quitté la salle des séances du Conseil Municipal, il a laissé la présidence de séance à Monsieur Laurent DARROUZES, Adjoint, et n'a pas participé au vote pour les deux questions suivantes.

2/ Compte de gestion 2015 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier d'Eyguières est bien entendu conforme aux écritures du compte administratif.

Adopté par 8 voix pour et 4 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

3/ Compte administratif 2015 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

- Excédent de fonctionnement : 705 914,64 €
- Déficit d'investissement : - 23 419,30 €

Le compte administratif de l'exercice 2015 retrace les éléments financiers de l'année écoulée. Un diaporama (joint en annexe) est commenté par Monsieur Laurent DARROUZES, il présente les principaux éléments issus de la gestion communale pour l'année 2015.

Adopté par 8 voix pour et 4 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

4/ Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES explique que cette affectation ne concerne que la section de fonctionnement. Cette somme permettra comme les années précédentes d'assurer le financement des divers projets prévus en 2016.

Adopté par 9 voix pour et 4 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE, Bernard LAVEDRINE et Nicolas SIAS).

5/ Vote des taux des impôts locaux 2016 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES propose, malgré un contexte national défavorable (baisse des dotations de l'Etat) et l'incertitude liée à l'entrée dans la Métropole, de conserver les mêmes taux que l'année dernière, qui correspondent à ceux de 2003.

2015 et 2016	Taxe Habitation	8.41 %
	Taxe Foncier Bâti	16.62 %
	Taxe Foncier Non Bâti	37.20 %

Monsieur SIAS indique que pour lui, il ne s'agit pas d'une victoire quand il n'y a pas de baisse. Monsieur BERTO rappelle que c'est une année ambiguë par rapport à la Métropole et qu'il faut donc être prudent.

Monsieur Laurent DARROUZES rajoute que la Métropole va devoir procéder au lissage de certains taux comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il y aura donc des augmentations.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention (Nicolas SIAS).

6/ Budget Primitif 2016 - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES présente le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- Fonctionnement : 2 369 329.00 €
- Investissement : 2 217 444,64€

Concernant les recettes : l'Etat poursuit la baisse des dotations, la DGF de la commune perd près de 44 % ; de même la Métropole maintient l'attribution de compensation mais pour l'instant la dotation de solidarité n'est pas actée donc elle n'a pas été inscrite au budget, soit au total une baisse de 130 000 €.

La commune choisit de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages et de maintenir également les tarifs des services (cantine, périscolaire, cimetière...) malgré la hausse de certaines prestations (cantine de Mallemort par exemple).

Concernant les principaux investissements 2016, le choix a également été fait de ne plus inscrire la nouvelle mairie, ni la route de Salon. En revanche, l'agrandissement de l'école maternelle, la sécurisation du site de Calès, ainsi que la réhabilitation de la toiture de la chapelle saint Denys, la création de courts de tennis, la réfection de plusieurs chemins communaux et des travaux sur le réseau pluvial sont prévus. Ces projets sont subventionnés par le Département dans le cadre du CDDA et des travaux de proximité.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, elles sont largement contenues, avec une légère augmentation des frais de personnel, puisqu'il est envisagé de créer une police municipale comprenant 2 personnes, suite au départ à la retraite du garde champêtre.

Monsieur LAVEDRINE indique qu'en 2008 il y avait 22 personnes en mairie alors qu'il y en a 27 en 2015. Monsieur SIAS se demande si la même progression a été constatée dans des entreprises privées, malgré l'augmentation de la population de la commune.

Monsieur Laurent DARROUZES souligne que cette progression correspond à la reprise par la commune du service périscolaire ; puis il met le budget au vote.

Adopté par 9 voix pour, 3 abstentions (Hélène HAENSLER, Magali SAUZE et Nicolas SIAS) et 1 contre (Bernard LAVEDRINE).

7/ Subventions aux associations 2016 et avenant n°12 à la convention Commune / Comité des fêtes - (rapporteur Laurent DARROUZES)

Monsieur Laurent DARROUZES donne lecture du tableau des subventions attribuées aux diverses associations qui œuvrent sur la commune.

Des questions sont posées sur diverses associations :

- Lis Enfant de Calès a 1 000 € de subvention exceptionnelle, en raison du coût du tissu et de la participation de l'association à 2 manifestations prévues dans le Gard,
- JMS Moto Passion a 1 650 € car elle participe grandement au Téléthon (c'est l'association qui ramène le plus d'argent) et qu'elle est également présente sur des manifestations extérieures
- Le Tennis Club ainsi que le Triolet ont des subventions exceptionnelles importantes car elles emploient des salariés (l'objectif est de baisser ces subventions exceptionnelles et de les pérenniser en subventions fixes)
- L'ACAP est l'association qui organise la course des As en Provence. En 2016, c'est la 40^{ème} année, il y aura 5 étapes en 4 jours et les coureurs sont au niveau qui est juste en-dessous des professionnels
- Madame HAENSLER souligne que les Chevaliers de Calès n'ont pas de subvention. Monsieur Laurent DARROUZES lui précise qu'ils n'ont rien demandé.
- L'association « Miaou » a une subvention plus importante car les frais de vétérinaire ont été très élevés et qu'il faut combler leur déficit. Cependant l'association va cesser ses activités en juin. Madame SAUZE trouve cela désolant, tout comme Madame GRAZIANI car le travail réalisé est très utile.

Le tableau récapitulatif des attributions de subventions aux associations est le suivant :

Article 657362 :	
CCAS Lamanon	22 000.00
Article 6574 :	
A.S.E.L. Lamanon	1 200.00
Club de l'Age d'Or	2 600.00
Le Flash Photo Club Lamanon	1 000.00
Souvenir Français Eyguières	450.00
Lis Enfant de Calès	1 200.00
FNACA	500.00

La Moulinette	1 500.00
JMS Moto Passion	1 600.00
Miaou	1 000.00
Ski Club Eyguières/Lamanon/Sénas	900.00
Tennis Club Lamanonais	3 000.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 200.00
A.C.A.P. course des As	1 500.00
Le Triolet	6 000.00
La Prévention routière	250.00
Club Taurin Ricard	300.00
Association Calès St Denis (ACSD) :	1 200.00
Association sportive du Collège d'Eyguières	500.00
Adoptées par 07 voix pour et 06 abstentions : (H. Haensler, M. Sauze, S. Parizel, L. Graziani, B. Lavedrine, N. Sias)	
Comité des Fêtes : Adoptées par 08 voix pour et 04 abstentions (H. Haensler, M. Sauze, B. Lavedrine, N. Sias.) : M. Laurent Darrouzes a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	37 000.00
Amicale des Chasseurs Lamanonais : Adoptées par 08 voix pour et 04 abstentions (H. Haensler, M. Sauze, B. Lavedrine, N. Sias.) : M. Roger Berto a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	1 350.00
Société Sportive Lamanonaise Football : Adoptées par 08 voix pour et 04 abstentions (H. Haensler, M. Sauze, B. Lavedrine, N. Sias.) : M. JC Riera a quitté la sale et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	6 800.00
A.P.E. : Adoptées par 08 voix pour et 04 abstentions (H. Haensler, M. Sauze, B. Lavedrine, N. Sias.) : Mme Laurence GRAZIANI a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	1 500.00
Article 6745 :	
Lis Enfant de Calès	1 000.00
Le Triolet	3 000.00
Les Miaou	1 250.00
Tennis Club Lamanonais	1 000.00
Adoptées par 07 voix pour et 06 abstentions : (H. Haensler, M. Sauze, L. Graziani, S. Parizel, B. Lavedrine, N. Sias.)	
P'tits Loups : Adoptées par 07 voix pour et 05 abstentions (H. Haensler, M. Sauze, L. Graziani, B. Lavedrine, N. Sias.) M. Roland DARROUZES a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	15 000.00


A.P.E. Adoptées par 08 voix pour et 04 abstentions (H. Haensler, M. Sauze, B. Lavedrine, N. Sias.) Mme Laurence GRAZIANI a quitté la salle et n'a pas participé au vote concernant la subvention allouée	400.00
Article 6574 :	
Espace santé jeunes	890.00
CLIC ALLIAGE	422.00
Gefluc	230.00
La Fraternité salonnaise	200.00
Croix rouge	150.00
Mission locale du Pays Salonnais	3 430.00
Transports Mobilité Solidarité	451.00
Entraide des Bouches du Rhône	250.00
Adoptées par 07 voix pour et 06 abstentions (H.Haensler, M. Sauze, L. Graziani, S.Parizel, B. Lavedrine, N. Sias)	

L'ordre du jour est épuisé, des questions diverses sont abordées.

- Concernant l'association des « P'tits Loups », Monsieur Laurent DARROUZES rappelle que Monsieur LEONARD est toujours le trésorier, il propose de le voir pour organiser une réunion en mairie afin de donner les explications nécessaires aux élus de l'opposition.
- Concernant le jugement du tribunal administratif de Marseille, Monsieur SIAS demande ce qui va être fait.
- Madame HAENSLER aborde le sujet des compteurs Linky posés par ERDF sans demander l'aval des usagers, pour des raisons d'économies qui ne sont pas avérées mais avec des sujets d'inquiétude en raison des ondes produites. Elle souhaite que la commune prenne les 3 délibérations qui manifestent le refus de ces nouveaux compteurs, comme 90 communes l'ont déjà fait.
- Concernant l'enquête publique qui vient de se tenir sur la modification n°4 du POS valant PLU de la commune, Monsieur LAVEDRINE regrette qu'elle n'ait jamais été discutée en conseil municipal. Il rappelle que l'opposition a transmis un courrier demandant qu'une motion soit adoptée. Monsieur le Maire rappelle à son tour qu'une délibération a été prise en mars 2014 à ce sujet, donc le conseil municipal, même s'il y a eu des élections entre temps, a bien été informé.
- Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une question lui a été posée sur la possibilité de création d'une crèche privée. Il n'y est pas favorable car il y a un nombre important d'assistantes maternelles sur la commune et qu'il ne souhaite pas les fragiliser. Il doit les recevoir prochainement.

La séance est levée à 21h05.

Fait à Lamanon, le 15 avril 2016.


La Secrétaire
Nadine PELLEGRIN


Le Maire
Roland DARROUZES

